



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Formation professionnelle

Question écrite n° 39149

#### Texte de la question

M Georges Hage appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, sur certains aspects de la résolution du congrès du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-FEN). Les personnels ITA sont appelés à faire face à de nouvelles tâches imposées par la modernisation et les mutations technologiques. Le droit à la formation continue et les conditions de son exercice sont donc une priorité. Le congrès considère que la parution du décret n° 85-607 relatif à la formation professionnelle des fonctionnaires de l'État marque une avancée importante. Ce texte vient en application des dispositions prévues par le nouveau statut de la fonction publique, la formation professionnelle étant un droit et une obligation, pour les fonctionnaires. Le décret n° 85-607 doit trouver dans l'enseignement supérieur sa pleine application. Le congrès du SNPTES exige avec force que la formation continue soit, à court terme, une réalité pour l'ensemble des personnels ATOS. Le congrès du SNPTES demande donc à nouveau avec insistance : 1° la création d'une ligne budgétaire propre à l'enseignement supérieur pour financer les objectifs définis ; 2° la reconnaissance dans les faits du droit au congé individuel de formation (CIF) ; 3° la nomination au sein de la direction des personnels d'enseignement supérieur d'un responsable de la formation continue afin de définir les modalités de mise en place de structures nationales. Il lui demande par quelles dispositions il entend répondre aux demandes de ce congrès.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39149

**Rubrique :** Enseignement supérieur: personnel

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 avril 1988, page 1620